

République et canton de Genève



Commune d'Anières

CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 20 mai 2025

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guy MUSY - EPA	Excusé
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA		Alexandre SOUCAS - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA	Excusé	Claire THIBAULT-BULLIARD - PLR	
Yves GUBELMANN - PLR		Onur VON BURG - EPA	
Nicole IMHOF - LC			

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM

Excusés : MM. Philippe GAILLARD et Guy MUSY

Public : 6



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du mardi 15 avril 2025.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**
 - a) Rapport de la commission « Finances ». Séance du 13 mai 2025 (succinct).**
- 5. Projets de délibérations.**

Délibération 2020-2025 – D 133

Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024.

Délibération 2020-2025 – D 134

Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et le moyen de le couvrir.

- 6. Projets de motions.**
- 7. Projets de résolutions.**

Résolution No 2020-2025 – R 013

Résolution du Conseil municipal relative au projet de Plan Directeur Communal.

- 8. Proposition(s) du Maire et des Adjoints.**
- 9. Communication(s) du Maire et des Adjoints.**
- 10. Question(s) écrite(s) ou orale(s).**
- 11. Divers**

Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 19h00 et salue l'Assemblée. Elle excuse l'absence de MM. GAILLAIRD et MUSY.

Mme la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 15 avril 2025.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 15 avril 2025

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 15 avril 2025.

Sans remarques, le procès-verbal de la séance du mardi 15 avril 2025 est adopté avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.



Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente demande s'il y a des modifications à l'ordre du jour. Elle constate que tel n'est pas le cas.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour.

Mme la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

Mme la Présidente partage la communication suivante :

- **Lettre du « Courrier » relative à un appel à la sauvegarde de la presse régionale, datée du 15 avril 2025.** Cette lettre a été adressée à l'Exécutif et aux élus, et envoyée en copie à Mme la Présidente du Conseil municipal. Cette lettre et ses annexes seront mises à disposition sur CMNet.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapports des commissions

Mme la Présidente passe la parole à M. Alexandre SOUCAS, pour la lecture du rapport succinct de la commission Finances, séance du 13 mai 2025.

a) Rapport de la commission « Finances » (succinct). Séance du 13 mai 2025.

M. le Maire Pascal WASSMER annonce avoir une communication à faire à propos des comptes 2024. Les membres du Conseil municipal trouveront le lendemain sur CMNet la délibération relative à l'approbation des comptes, qui mentionne au point 7 du dispositif que la « réserve conjoncturelle a été augmentée à hauteur de 285 000.00 F ». Lors de la commission des Finances du 13 mai 2025, les commissaires ont discuté de l'opportunité d'augmenter davantage cette réserve conjoncturelle à hauteur de l'excédent des revenus 2024, soit CHF 5'617'989,38.- afin de disposer de réserves plus importantes en cas de mauvaises conjoncture. Cela porterait le montant total de la réserve à CHF 14'120'299,38.-.

Les comptes ayant été audités, M. le Maire rapporte que l'administration s'est enquis auprès du Service des affaires communales (SAFCO) de la possibilité d'une telle modification. S'agissant spécifiquement de la réserve conjoncturelle, la réponse du SAFCO a été positive. L'Exécutif a débattu de cette question la veille et considéré cette demande de manière favorable. Pour cette raison, la délibération soumise lors de la présente séance comprend une réserve conjoncturelle de CHF 5'617'989,38.-. Attendu que cette modification n'a aucune incidence sur les comptes, la délibération 133 a pu être modifiée comme exposée en amont.

M. Alexandre SOUCAS relève que, lors de la dernière commission des Finances, il leur a été dit que de nouvelles réserves allaient être créées et que cette réserve conjoncturelle serait dissoute et transférée sur une nouvelle réserve. M. le Maire le confirme tout en précisant que l'Exécutif a suivi malgré tout la demande formulée par plusieurs commissaires lors de ladite séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.



Point 5 – Projets de délibérations

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 133.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 133 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 133 – Proposition du Maire relative à l'approbation des comptes annuels 2024 dans leur intégralité et des crédits budgétaires supplémentaires 2024

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;

Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;

Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2024 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;

Vu le rapport de la commission des finances du 13 mai 2025 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

14 oui, soit à l'unanimité

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'Exercice 2024 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2024 pour un montant de 25 397 902.31 F aux charges et de 31 015 891.69 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 5 617 989.38 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 9 511 088.94 F et résultat extraordinaire de -3 893 099.56 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2024 pour un montant de 8 051 563.41 F aux dépenses et de 169 653.45 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 7 881 909.96 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2024, totalisant à l'actif et au passif un montant de 259 914 096.72 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2024 pour un montant total de 2 095 043.22 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.

6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par le capital propre.

7. La réserve conjoncturelle a été augmentée à hauteur de 285 000.00 F.

M. Yves GUBELMANN indique que, concernant la rubrique relative au sport (rubrique 3410), la somme des quatre comptes qui concernent les frais de la patinoire représente un total de CHF 91'400.- sauf erreur. À titre de comparaison, les chiffres des années précédentes sont les suivants : CHF 34'000.- en 2023 et environ CHF 49'000.- en 2022. Il appert aujourd'hui que les frais liés à l'exploitation de cette patinoire deviennent très élevés, bien que la patinoire permette aux enfants de profiter d'une activité ludique et sportive en extérieur pendant la période hivernale. En revanche, le groupe PLR Anières a remarqué que cette patinoire va à l'encontre de ce qui est souhaité par la Commune en matière de protection de l'environnement et de développement durable (au niveau du plan lumière, des subventions pour favoriser les énergies durables et la mobilité douce, de l'accompagnement pour la transition énergétique ou encore des placements financiers responsables). À cela s'ajoutent les conséquences du réchauffement climatique qui est devenu une réalité indéniable. Pour ces raisons, le groupe PLR Anières demande que l'exploitation de la patinoire ne soit plus reconduite dès que possible. Le groupe PLR Anières a été satisfait de remarquer que l'Exécutif est conscient de cette situation et, surtout, qu'il est disposé à permettre au Conseil municipal et à ses commissions de prendre les décisions qui s'imposent le cas échéant. Le groupe PLR Anières remercie vivement l'Exécutif et encourage à mener à bien cette mission jusqu'au bout.

Mme Caroline DOMBRE abonde entièrement dans le sens des éléments et des arguments avancés. Elle contrebalancerait toutefois en soulignant que la patinoire fonctionne encore. S'en débarrasser irait donc également à l'encontre du développement durable. Mme Caroline DOMBRE serait pour cette raison d'avis de mener une réflexion à plus long terme.

M. Pascal PECAUT revient sur les chiffres énoncés par M. Yves GUBELMANN, relevant un écart d'environ CHF 60'000.- par rapport à 2023. M. Pascal PECAUT rappelle que la commission Sociale avait décidé de prolonger l'exploitation de la patinoire en attendant de trouver une autre activité hivernale. La patinoire a dû être déplacée, ce qui a induit des frais supplémentaires.

M. Jean-Luc RICHARDET partage les arguments avancés. Il aimerait que l'analyse des faits prenne également en compte une vision sociale de la patinoire. En effet, certains enfants d'Anières n'ont pas la possibilité de partir à la montagne en hiver. Il s'agit donc d'une question d'équilibre. M. Jean-Luc RICHARDET conçoit qu'une patinoire est énergivore. En revanche, celle de Collonge-Bellerive est aussi une patinoire sur glace. M. Jean-Luc RICHARDET voit également tous les jours de la semaine le succès rencontré auprès des jeunes et des enfants par la patinoire de Carouge, son bureau se trouvant à côté. M. Jean-Luc RICHARDET rappelle en outre que le hockey est un sport national. Il aimerait donc qu'une pesée d'intérêts se fasse entre l'aspect social et l'aspect environnemental. Si l'environnement l'emporte à chaque fois, cela reviendrait à dire qu'il ne faut pas faire de terrains de foot ou de terrains de tennis car ils sont également consommateurs d'énergie et d'eau. Enfin, il ne revient pas à la législature actuelle de prendre une décision mais à la suivante.

Mme la Présidente précise que l'intervention de M. Yves GUBELMANN ne sera pas assortie d'un vote.

M. Yves GUBELMANN rebondit sur les interventions de Mme Caroline DOMBRE et de M. Jean-Luc RICHARDET. Bien qu'il admette la nécessité d'utiliser un dispositif « jusqu'au bout » tant qu'il fonctionne, M. Yves GUBELMANN rappelle que le Conseil municipal a pensé différemment lorsqu'il a accepté de remplacer le camion des pompiers il y a un mois environ. M. Yves GUBELMANN est certain que la commission Sociale dans sa nouvelle composition pourra trouver une alternative plus judicieuse permettant de répondre aux besoins des enfants. Une analyse pourrait plus particulièrement être menée sur le devenir de la patinoire, notamment en la donnant à une collectivité qui se trouve dans un pays où une patinoire se prête plus pour des raisons climatiques ou avec des réglementations moins strictes.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS aurait également été d'avis de reporter le vote à la prochaine législature s'agissant de la patinoire.

Mme Caroline DOMBRE rappelle à M. Yves GUBELMANN qu'il était très difficile d'entretenir le camion des pompiers faute de pièces de remplacement adéquates. La problématique est donc tout autre que la patinoire.



M. le Maire Pascal WASSMER souligne qu'un débat s'était déjà tenu au sujet de la patinoire en commission en début de législature. Une étude avait été menée sur la possibilité de changer la surface de glace en un revêtement d'une autre matérialité. Les résultats de l'étude s'étaient toutefois avérés infructueux, raison pour laquelle la commission avait décidé de maintenir la patinoire et de réfléchir à l'avenir pour un remplacement.

M. Yves GUBELMANN déclare ensuite, au nom du groupe PLR Anières, que ce dernier remercie toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des comptes, en particulier Mme Marie CHAVAZ pour la qualité de son travail. Le groupe PLR Anières remercie également très vivement M. le Maire Pascal WASSMER d'avoir suivi les recommandations du groupe PLR Anières qui visaient à alimenter la réserve conjoncturelle avec le montant du résultat. Ces comptes ont démontré qu'Anières a eu en 2024 la très grande chance de disposer de finances saines. Rien ne prouve que cet état de fait sera maintenu pour les années à venir car les recettes fiscales peuvent basculer. Comme observé tout à l'heure, les revenus ont diminué de plus de 6 millions de francs entre 2023 et 2024. En sus, les placements financiers de la Commune, qui sont aujourd'hui performants, pourraient l'être beaucoup moins un jour, voire même s'effondrer. La conjoncture actuelle laisse trop de place au doute et les prévisions ne sont pas encourageantes. Ce risque est d'autant plus existant que les placements financiers ne sont pas réalisés ce qui rend leur performance financière théorique. Pour ces raisons, le groupe PLR encourage tous les membres de la prochaine législature fraîchement élus à faire preuve de grande prudence, de réserve et de bon sens concernant les finances de la Commune, selon l'adage suivant : « Autant que possible, mais pas plus que nécessaire ». Le groupe PLR Anières espère pouvoir compter sur tous les élus. Il leur en sera reconnaissant tout comme toutes les Aniéroides et tous les Aniéroides le seront.

M. Onur VON BURG remercie M. Yves GUBELMANN pour ces précisions relatives à la prudence à adopter. M. Onur VON BURG a toujours soutenu que la Commune avait une fortune importante et qu'il fallait faire preuve de circonspection car les marchés financiers ne peuvent pas toujours avoir des rendements positifs. M. Onur VON BURG trouve également dangereux de soutenir le critère de la prudence tout en ayant une fortune de 120 millions de francs placée sur les marchés financiers sachant que de nombreux projets méritent d'être menés au sein de la Commune ces prochaines années. Pour ces raisons, M. Onur VON BURG estime que le fait d'avoir placé autant d'argent sur les marchés financiers peut donner une image de fausse sécurité. S'agissant de l'augmentation de la réserve conjoncturelle, M. Onur VON BURG en déduit qu'elle permettrait uniquement à la Commune d'éviter un exercice déficitaire dans les années à venir.

M. le Maire Pascal WASSMER précise que l'augmentation de la réserve conjoncturelle est une écriture comptable qui permet, en cas de perte, de combler ladite perte par une autre écriture. À noter que la réserve conjoncturelle sera éliminée au profit d'une nouvelle (un travail est effectué au niveau du canton pour les communes). La demande d'augmenter la réserve conjoncturelle a été faite en commission par un groupe et l'Exécutif y a donné suite parce que l'une des personnes de ce groupe reprendra le dicastère des finances lors de la prochaine législature.

M. Alexandre SOUCAS remercie MM. Yves GUBELMANN et Onur VON BURG pour leurs interventions relatives à la prudence budgétaire. M. Alexandre SOUCAS pense que la Commune a fait preuve de prudence lors de cette législature (le centime additionnel a notamment été maintenu). M. Alexandre SOUCAS s'étonne par ailleurs car, lors des élections municipales, certains groupes ont parlé de promesses de baisses de centimes additionnels, ce qui est un peu moins prudent.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remémore au Conseil administratif le discours du Maire en 2023 ou 2024 prononcé lors des vœux de début d'année. La prudence avait été mise en avant et certaines personnes s'étaient offusquées de ces propos. M. Pierre-Yves DECHEVRENS invite donc le Conseil municipal suivant à faire preuve de prudence.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 134.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 134 – Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et le moyen de le couvrir.



Mme Meret BLANC-ODERMATT relève que, selon l'exposé des motifs, la commission de l'Urbanisme aurait été informée de ce dépassement en 2022. La temporalité interpelle Mme Meret BLANC-ODERMATT.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH explique que la Commune se doit de lancer un appel d'offres en tant qu'entité publique. Or, les entreprises soumettent leur prix avant de débiter les travaux et la Commune sélectionne la meilleure offre. En 2022, toutes les entreprises soumettaient des offres à des prix plus élevés. L'administration avait donc averti qu'il y aurait des dépassements de crédit par rapport au devis général. Ce dernier donne des indices sur les appels d'offres. Entre 2020 et 2022, il y a eu une augmentation générale d'environ 15 % sur les prix, ce qui correspond au dépassement des offres soumises. L'administration avait averti une première fois la commission et avait, lors de la commission suivante, confirmé le dépassement.

M. Yves GUBELMANN s'enquiert de la raison pour laquelle aucun engagement complémentaire n'a été voté depuis alors que la situation était déjà connue en 2022.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH indique que la Commune devait attendre d'avoir toutes les factures en main. Les dernières factures sont arrivées en 2024 de la part de plusieurs entreprises. Les plus-values et les moins-values enregistrées sont mentionnées dans le crédit. Habituellement, cet exercice n'est pas nécessaire car le crédit d'investissement initial couvre tous les frais. En l'espèce, la hausse des prix (qui ne pouvait pas être prévue) a induit ce crédit d'engagement complémentaire. Selon les règles MCH2, il s'agit de dépassements qui permettent de procéder de la sorte.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

Puis Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 134 - Proposition du Maire relative à l'approbation d'un crédit d'engagement complémentaire et le moyen de le couvrir.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu les crédits d'engagements respectivement :

De 350 000 F voté par le Conseil Municipal le 14.06.2016 destiné à un crédit d'étude pour la rénovation et la transformation des locaux de la mairie et de la Poste dans l'immeuble sis route de la Côte-d'Or 1 ;

De 210 000 F voté par le Conseil Municipal le 14.05.2019 destiné à un crédit d'étude pour le développement du projet et l'établissement du devis général des travaux pour la mairie, ainsi que pour le développement du dossier technique en vue de l'appel d'offre d'entreprise générale ;

De 6 600 000 F voté par le Conseil Municipal le 08.10.2019 destiné à un crédit d'investissement pour les travaux de rénovation et transformation de la mairie et de la Poste dans l'immeuble sis route de la Côte-d'Or 1 ;

Et le montant de la dépense totale s'élevant au 31 décembre 2024 à 7 528 336.92 F, laissant apparaître un dépassement de 368 336.92 F ;

Vu le rapport de la commission des finances du 13 mai 2025 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de M. le Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

13 voix pour et 1 abstention,



1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 368 336.92 F pour couvrir ce dépassement.
2. D'amortir cette dépense selon les modalités fixées par le crédit d'engagement voté le 08.10.2019 au moyen des annuités qui figureront dans le budget de fonctionnement sous le compte 0290.21.33004.00.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projets de motions.

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projets de résolutions

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la résolution N° 2020-2025 R – 013.

À l'unanimité des voix (14 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la résolution N° 2020-2025 R – 013 – Résolution du Conseil municipal relative au projet de Plan Directeur Communal.

Mme la Présidente donne en premier lieu lecture de la résolution.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI annonce que les membres du groupe EPA s'abstiendront de voter cette résolution en raison du changement de la zone de densification accrue prévue initialement aux chemins des Hutins, qui a été déplacée sur Bézaley. Ce changement s'inscrit en totale contradiction avec le projet de la zone 20 de la rue Centrale qui prévoit un secteur de convivialité et de rencontre (sachant que ce changement de densification va apporter plus de trafic routier sur cet emplacement). Pour cette raison, les membres du groupe EPA s'abstiendront de voter.

M. Jean-Luc RICHARDET relève que les membres du Conseil municipal ont reçu avec les documents un plan qui concerne le Plan directeur des chemins piétons. Sauf erreur, ce plan mentionne que le chemin des Champs-Nabez (celui qui mène au parc à chiens) sera réservé aux seuls ayants-droits.

M. le Maire Pascal WASSMER le confirme, comme cela est déjà le cas. Étant donné la présence d'un parc à chiens, les propriétaires de chiens qui vont au parc à chiens n'ont jamais été verbalisés.

M. Jean-Luc RICHARDET n'est pas certain qu'un propriétaire de chien qui vienne en voiture soit considéré comme un ayant-droit d'un point de vue juridique. En appliquant à la lettre l'interdiction, le parc à chiens n'aurait plus d'utilité (sachant que de nombreuses personnes fréquentant ledit parc à chiens viennent d'autres communes ou de France voisine).

M. le Maire Pascal WASSMER confirme que, en principe, toute personne qui n'est pas un bordier du chemin ne peut pas accéder audit chemin.

M. Yves GUBELMANN regretterait d'arriver à une situation de conflit telle qu'un avis de droit doit être demandé pour savoir si un ayant-droit d'un terrain public peut utiliser le chemin pour s'y rendre.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS rappelle que, sauf erreur, l'accès est interdit le dimanche et les jours fériés uniquement. M. Jean-Luc RICHARDET relève que le règlement ne spécifie pas que l'interdiction s'applique uniquement les dimanches et les jours fériés. De surcroît, M. Jean-Luc RICHARDET souligne que, hormis les agriculteurs, seul un ayant-droit habite sur ce chemin. La Commune applique donc une exception pour une seule personne.



De mémoire, M. le Maire Pascal WASSMER indique qu'il n'est pas prévu de changer la législation sur le chemin. Ce dernier doit donc rester tel qu'il est aujourd'hui.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met la résolution suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 134 - Résolution du conseil municipal relative au projet de Plan Directeur Communal

Vu la volonté des Autorités communales de mettre à jour le plan directeur communal, établi en 2006 par Mmes Marie-Paule MAYOR, urbaniste et Anita FREI, architecte et historienne, à Genève, mandataires de la Commune,

Vu le préavis favorable à la proposition de résolution relative au projet du plan directeur communal des chemins pour piétons du 29 septembre 2009,

Vu l'élaboration d'un Masterplan représentant les réflexions sur l'aménagement du territoire et la définition d'une stratégie de mise en œuvre, en vue de la mise à jour du Plan directeur communal (PDCOM) de la commune d'Anières par les bureaux Pierre FEDDERSON et TOPOS URBANISME, architectes-urbanistes, OXALIS, architectes-paysagistes et MRS PARTNER, ingénieurs en planification des transports et développement territorial,

Vu les séances de la commission « ad hoc plan directeur communal » pour la mise en place du projet de Plan directeur communal, tenues les 9 mai, 27 juin, 25 septembre, 6 novembre et 18 décembre 2017, 8 février, 13 mars, 7 et 29 mai, 24 septembre 2018, 23 Septembre et 26 novembre 2019 (commissions réunies « Urbanisme et Ad hoc PDCOM ») et 24 février 2020,

Vu les pré-consultations avec le Département du Territoire durant toute l'étude,

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987 et ses dernières modifications au 25 septembre 2021 (LaLAT - L 130) et, plus particulièrement, l'article 10, al.3,

Vu la séance publique du 10 décembre 2019, organisée par les Autorités communales pour présenter à la population ce projet de plan directeur communal,

Vu les modifications apportées au document final, suite à la consultation technique des services de l'Etat,

Vu les séances de la commission « Urbanisme et constructions » tenues les 24 mai et 27 septembre 2022,

Vu la séance publique du 22 juin 2023, organisée par les Autorités communales pour présenter à la population ce projet modifié de plan directeur communal,

Vu la consultation publique du 27 juin 2023 au 7 août 2023, mise en œuvre par les Autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'avis Officielle du 22 juin 2023, en vertu de l'article 11, alinéa 5 LaLAT,

Vu les observations reçues par la Commune,

Vu les séances des commissions réunies « Assainissement et urbanisme » pour le traitement des observations de la consultation du plan directeur, tenues les 31 octobre et 27 novembre 2023,

Vu le préavis positif de la modification du périmètre de la densification accrue lors de la séance de la commission réunie « Assainissement et urbanisme » du 27 novembre 2023, préavis confirmé lors de la séance de la commission réunie « Assainissement et urbanisme » du 22 janvier 2024,

Vu la séance publique du 22 avril 2024, organisée par les Autorités communales pour présenter à la population ce projet modifié de plan directeur communal,



Vu la 2^{ème} consultation publique du 29 avril 2024 au 28 mai 2024, mise en œuvre par les Autorités communales et ayant fait l'objet d'une publication dans la Feuille d'Avis Officielle du 25 avril 2024, en vertu de l'article 11, alinéa 5 LaLAT,

Vu les échanges avec l'Office de l'Urbanisme concernant quelques adaptations mineures demandées principalement par l'Office cantonal des transports,

Vu l'envoi des courriers aux administrés répondant aux remarques issues des 2 consultations le 15 janvier 2025,

Vu le courrier reçu du Département du Territoire le 15 avril 2025 nous informant de leur accord pour soumettre le dossier au Conseil municipal pour adoption par voie de résolution,

Conformément à l'article 30A, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide en présence de 14 de ses membres
par 9 oui - 0 non - 5 abstentions**

1. D'adopter le Plan directeur communal dans sa version du mois d'avril 2025 et ses annexes
2. D'inviter le Maire à transmettre ce plan directeur communal au Conseil d'Etat en vue de son approbation.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les proposition(s) du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Proposition(s) du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, qui n'a pas de propositions.

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui n'a pas de propositions.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, qui n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les communication(s) du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communication(s) du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER informe que les personnes nouvellement élues ou réélues recevront par la poste en fin de semaine la convocation à la séance d'installation du 2 juin.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH n'a pas de communication.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT n'a pas de communication.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.



Point 10 - Questions écrites et orales

Il n'y a pas de questions écrites ni orales.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 11 de l'ordre du jour, soit les divers

Point 11 - Divers

Message de gratitude après 4 législatures au CM d'Anières

Mme Corinne ALHANKO-BAUER prononce le discours suivant :

« Je termine mon engagement de 4 Législatures au CM d'Anières, 17 ½ ans puisque j'étais entrée au CM durant la 1^{ère} année, en tant que 'viennent ensuite'.

Un privilège, une période passionnante que je suis très reconnaissante d'avoir pu vivre.

Je souhaiterais remercier l'Exécutif pour ces 5 années passées. Ils ont fait preuve d'un sens des devoirs et des responsabilités, d'intégrité, de courage ; ils ont insufflé un esprit de cohésion dans les 3 groupes politiques que nous représentons, nous ont donné accès à une information globale et juste. Des valeurs visant à nous motiver, à échanger, pour parvenir à faire les meilleurs choix pour notre Commune.

Un grand merci également à tous les membres de l'Administration en place, indispensable !

Je souhaite que la nouvelle équipe en place puisse continuer à mener à bien leurs tâches dans le même esprit et je souhaite à tous le meilleur dès début juin 2025 ! ».

Applaudissements.

TPG Flex

Mme Caroline DOMBRE salue la mise en place du service TPG Flex. Elle espère par la suite que les services de transports en commun continueront à se développer dans la région.

M. le Maire Pascal WASSMER indique qu'il était au départ prévu de couvrir deux zones, l'une au bord du lac, l'autre du côté de Gy et de Jussy. Les communes se sont battues pour créer une seule zone et pour mettre en place des liaisons perpendiculaires en sus des liaisons allant en direction de la ville. Les TPG et les autorités cantonales ont suivi les communes impliquées sur ces points.

Mme Caroline DOMBRE félicite les communes pour cette initiative.

Fête des voisins

Mme Corinne ALHANKO-BAUER rapporte que la fête des voisins est prévue le 23 mai. Elle n'a en revanche pas reçu de tout-ménage à ce propos et se demande si un évènement est prévu au niveau de la commune.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT annonce que la fête des voisins a été déplacée le 30 mai car le 31^{ème} anniversaire du Clos-les-Noyers est prévu le 23 mai.

Discours du groupe PLR Anières

Mme Claire THIBAUT-BULLIARD adresse les mots suivants au nom du groupe PLR Anières pour cette fin de législature :

« Tout d'abord, nous tenons tous à vous remercier sincèrement pour le travail accompli ces cinq années et, pour certains d'entre vous, depuis bien plus longtemps.



Vos contributions, vos réflexions, vos prises de positions (même lorsqu'elles divergeaient des nôtres) ont toujours témoigné d'un réel engagement pour notre Commune et d'un attachement profond pour notre chère démocratie.

Nous saluons également l'engagement du Maire et des Adjointes qui ont assumé leurs responsabilités avec constance et dévouement dans un contexte parfois complexe.

Nous souhaitons également remercier très chaleureusement l'administration communale dont le professionnalisme et la disponibilité sont des piliers essentiels au bon fonctionnement de notre collectivité.

Un remerciement tout particulier à notre Adjoint sortant. Cher Pascal, nous te remercions chaleureusement pour ton engagement au service d'Anières et te souhaitons le meilleur pour la suite, tant sur le plan personnel que professionnel. Mais nous savons que tu feras toujours partie de notre paysage politique, notamment à travers le groupe Plus Que Jamais Aniérois que tu as créé et avec lequel les élus du groupe PLR Anières se réjouissent de collaborer.

Enfin, nous formons tous nos vœux de réussite pour la prochaine législature, qu'elle soit placée sous le signe de la collaboration, du respect mutuel et de la recherche de solutions constructives pour le bien de notre commune.

Merci à toutes et tous ».

Discours de Mme la Présidente

Mme la Présidente donne l'allocution suivante :

« L'ordre du jour est maintenant épuisé et nous clôturons notre dernière séance du conseil municipal pour cette législature 2020-2025.

Je tenais, au nom des Aniéroises et des Aniérois, à vous remercier pour votre engagement, pour le temps consacré à lire et à comprendre des dossiers parfois complexes, ainsi que pour votre participation active aux séances et aux débats.

Nous achevons une législature riche, qui, rappelons-le, a débuté dans des circonstances extraordinaires, marquées par une pandémie. Celle-ci a fragilisé nos liens sociaux et, comme nous le savons désormais, a particulièrement touché notre jeunesse.

En tant qu'élus municipaux, nous mesurons plus que quiconque la chance de vivre à Anières. Cet environnement privilégié nous engage à défendre des valeurs de solidarité et de cohésion, au-delà des frontières de notre commune. C'est pourquoi, à titre personnel, je regretterai profondément ces 5 dernières années la baisse drastique de notre soutien à la coopération internationale, dans un monde qui en a tant besoin. Je regrette également la dissolution de la Fondation communale pour le logement, ainsi que la fin de COHERAN, un bel exemple de solidarité intercommunale.

Je retiendrai nos nombreuses réalisations positives qui dotent notre commune d'infrastructures de qualité : la rénovation de la mairie, l'agrandissement de l'école avec un nouveau préau, l'aménagement de la place de la Côte d'Or, la construction d'un parking souterrain ou encore la rénovation énergétique d'immeubles communaux.

J'espère que le projet de chauffage à distance aboutira, non seulement pour ses bénéfices environnementaux évidents, mais aussi pour montrer à notre jeunesse que nous prenons notre part de responsabilité face au dérèglement climatique, que nous savons aligner nos discours avec nos actes, et que nous plaçons la question du sens avant celle du coût.

Je souhaite beaucoup de plaisir à celles et ceux qui poursuivent et à celles et ceux qui rejoignent ce conseil municipal. C'est une expérience magnifique.

Un grand merci à l'administration pour sa disponibilité tout au long de cette législature, à l'exécutif pour son engagement et en particulier à Pascal Pécaut qui a fait venir la culture à Anières.



Un grand merci à celles et ceux qui quittent cette assemblée pour vos années passées au service de notre commune : Onur, Jean-Luc, Caroline, Guiseppa, Philippe, Pierre-Yves et tout particulièrement et très chaleureusement à Corinne et à Denyse, nos sages doyennes.

Je vous remercie ».

Applaudissements.

Discours de M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT précise qu'il remercie l'administration le 26 mai en la présence de toutes les collaboratrices et de tous les collaborateurs. Il adresse ensuite le discours suivant :

« Madame la Présidente,
Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe,
Mesdames et Messieurs, les membres du Conseil Municipal,
Madame la secrétaire du Conseil municipal,
Mesdames et Messieurs, cher public,

Le temps est au bilan de fin de législature en tant qu'adjoint et de fin de mandat en ce qui me concerne.

Quand on dit que cinq ans c'est court, je vous le confirme.

Surtout que cette législature a débuté dans un moment de chaos mondial avec l'arrivée du Covid.

Dès le début, le conseil municipal nous a fait confiance et a soutenu l'exécutif dans ses démarches, téléphones aux personnes fragiles, tournées de sapeurs-pompiers pour contrôler les règles et surtout rassurer la population ainsi que la mise en œuvre de bons de solidarités pour toutes les Aniéroides et Aniéroides, en faveur de nos commerces locaux. Nous avons également eu la chance d'ouvrir un nouveau poste : Madame Covid, poste tenu parfaitement par Madame l'Adjointe.

Je vais maintenant vous parler de mon dicastère dont la commission fourre-tout comprend le social, la culture et les loisirs.

Pour ma part, bien que n'ayant pas de groupe politique au conseil municipal, le bilan est plus que positif.

Comme je l'avais annoncé en 2020, j'avais comme but le rassemblement des commissaires et des membres du conseil municipal pour tirer sur la même corde pour le bien des Aniéroides et Aniéroides.

Je suis très heureux car ce rassemblement s'est créé avec sérénité et bienveillance, ce qui nous a permis d'accomplir beaucoup de beaux projets qui me tenaient à cœur, d'abord avec le travail des membres de la commission et ensuite avec les votes des membres du conseil municipal. Sans compter le travail de l'administration communale.

Je tiens sincèrement à vous remercier toutes et tous.

Je vous en cite quelques-uns :

- La création du Service social Littoral regroupant les communes de Corsier, Hermance, Collonge-Bellerive et Anières, se situant à Vézenaz.
- La révision du règlement communal sur les logements, favorisant en premier lieu les Aniéroides et Aniéroides ainsi que les 10 appartements en rez-de chaussée réservés aux personnes âgées ou à mobilité réduite.
- Le soutien de deux projets pilotes, l'Atelier du Village et la Ressourcerie.
- Le retour dans la salle communale de la Saint-Sylvestre pour nos aînés et personnes seules, ce qui a permis de passer de 40 personnes en 2019 à près de 70 en 2024.
- La venue de plus de culture sur la commune, comme les apéros-concerts, le cinéma en plein air, le Théâtre de Carouge, le Mentaliste, le cirque à l'Hospice général, plus de concerts à la Chapelle



d'Anières, le piano égaré sur la place de la Côte d'Or, le Bouquet Festival et pour la première fois cette année, une collaboration avec le Festival de la Bâtie.

Au sein de l'exécutif, un de mes regrets serait peut-être que je n'ai pas su imposer suffisamment mes opinions lors d'engagements du personnel communal.

Au niveau de la réception et du service des parcs et voiries, qui sont notre vitrine, c'est là que se font les contacts avec les Aniéroises et Aniérois.

Sans vouloir critiquer le personnel actuel qui fournit totalement le travail demandé, je trouve pour ma part que nous n'avons pas assez favorisé ou aidé des candidates et candidats de la commune ou des environs par manque de qualifications, souvent moindre. En effet, pour certains postes plus pointus où des compétences très spécifiques sont obligatoires, le choix est plus difficile.

J'ai pu entendre que notre mairie n'avait plus d'âme et cela, pour un Aniérois comme je me revendique, cela fait mal.

Je suis convaincu aujourd'hui qu'il est plus facile d'apprendre à maîtriser le guichet postal, à utiliser nos logiciels communaux ou nos engins des espaces verts que d'apprendre à connaître notre commune et ses habitantes et habitants.

Pour l'engagement de personnel, comme pour les attributions de logement ainsi que les attributions de travaux dans notre commune, nous nous devons de favoriser les Aniéroises et Aniérois.

Je tiens à souhaiter une belle et bonne législature à toutes les personnes qui continuent ou qui rejoignent le conseil municipal ainsi que le conseil administratif.

À la vue des dossiers en cours, beaucoup de travail vous attend dans cette nouvelle législature qui sera, je le pense, très mouvementée mais sous le signe de la prudence.

Une priorisation des projets devra se faire pour le bien-être des Aniéroises et Aniérois.

Les projets éphémères devront laisser la place aux projets indispensables tels que :

- Le restaurant scolaire qui n'est plus digne de notre commune et de ses enfants,
- Le cabinet médical qui est également une urgence.
- Et enfin une nouvelle salle des fêtes car l'actuelle devient trop petite et la sécurité n'y est plus assurée. Nous passons souvent la barre des 700 personnes pour les manifestations de l'Escalade et du Noël de l'école au lieu des 500 autorisées. En cas d'incident, c'est bien la commune qui sera responsable.

Pour terminer, je peux vous dire que je suis très fier et me réjouis que le groupe Plus Que Jamais Aniérois participe aux décisions et que tous ensemble vous penserez à travailler pour le bien-vivre de toutes les Aniéroises et tous les Aniérois.

Encore un grand merci à vous toutes et tous pour ce que nous avons pu apporter ensemble à notre belle commune durant ces cinq ans.

Vive les Aniéroises, Vive les Aniérois et Vive Anières ».

Applaudissements.

Discours de M. le Maire

M. le Maire Pascal WASSMER prononce le discours suivant :

« Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui se terminent les travaux de ce Conseil pour la législature 2020-2025. Nous nous sommes côtoyés durant 5 ans. Pour certains davantage encore.



Et ce que je retiens de ce compagnonnage sont la richesse des débats et le respect des personnes. Soyez-en toutes et tous chaleureusement remerciés.

Grâce à vous, la commune a avancé sur plusieurs projets importants pour le bien vivre à Anières. Nous pouvons être fiers des réalisations accomplies. J'ai éprouvé beaucoup de plaisir dans les échanges d'idées qui ont été constructifs.

Mon Adjointe et moi-même avons une pensée particulière ce soir pour notre collègue Pascal Pécaut.

Cher Pascal, nous avons apprécié ces cinq années de partage à l'Exécutif. La maîtrise de tes dossiers, ton apport aux manifestations communales, à la culture et ta bonne humeur on fait de toi un magistrat de qualité.

À toi, comme à chaque Conseillère et Conseiller qui quittent dans quelques jours leur fonction, je vous dis merci pour votre engagement. Vous n'aurez certainement pas de difficultés pour trouver des occupations pour les nombreuses soirées qui vont se libérer. Et à ceux qui restent, ce sera un plaisir de continuer avec vous pour relever les nouveaux défis qui nous attendent.

Vive Anières ! »

Applaudissements.

M. le Maire Pascal WASSMER remet ensuite des cadeaux aux membres du Conseil et les remercie personnellement.

Remerciements de M. Pierre-Yves DECHEVRENS

M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie chacune et chacun pour ces cinq dernières années. Malgré des petites dissensions, le travail a été constructif. Il remercie également M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT pour tout ce qu'il a fait ainsi que Mme Corinne ALHANKO-BAUER, qui part au bout de 17 ½ ans, et Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, qui part après 32 ans.

Applaudissements.

Remerciements de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI est particulièrement émue puisqu'elle siège au Conseil municipal depuis 1983 (avec une pause de 10 ans de 1993 à 2003). Durant toutes ces années de législature, les choses ont beaucoup évolué. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI est très reconnaissante envers la population qui lui a témoigné sa confiance au fil des législatures. Elle espère ne pas les avoir déçus. Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie également l'administration pour le soutien continu qu'elle lui a apporté dans ses différentes fonctions (présidente de la commission Sociale et présidente du Conseil municipal). Enfin, Mme Denyse BARBEZAT-FORNI remercie tous ses collègues pour la richesse de leurs débats. Sur un plan personnel, il s'agit d'un grand enrichissement pour Mme Denyse BARBEZAT-FORNI. Elle termine son discours sous le coup de l'émotion.

Applaudissements.

Mot de la fin de M. Jean-Luc RICHARDET

M. Jean-Luc RICHARDET relève la singularité suivante : ce Conseil municipal est probablement le seul qui a siégé dans cinq salles différentes, à savoir l'ancienne Mairie, le P'tit Resto, la salle communale, la Mairie provisoire et la nouvelle Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h09.



La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :

La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Léa BOISADAM (EMH Imagine.com Sàrl)



COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 13 mai 2025

Rapport Succinct

La commission des finances du mardi 13 mai a examiné les comptes annuels 2024 de la commune d'Anières. Après avoir passé en revue les différentes rubriques, elle s'est prononcée en faveur des points suivants :

Comptes 2024 de la commune d'Anières

Les comptes 2024 se clôturent avec un excédent de revenus du compte de résultat de 5'617'989.38 F. Le résultat opérationnel, après déduction des amortissements complémentaires, s'élève à 9'511'088.94 F. Les charges ont augmenté de 10 %, principalement en raison des amortissements votés en décembre 2024.

Baisse des Revenus Fiscaux

Le produit des impôts communaux a chuté de 9'372'539.58 F, s'établissant à 15'872'790.35 F, rompant ainsi avec la tendance haussière des années précédentes. Cette situation nécessite une vigilance accrue.

Performances Boursières

Les performances de notre portefeuille boursier ont été très positives, atteignant 10'029'145 F, ce qui a contribué au résultat positif global.

Investissements

Les investissements nets se chiffrent à 7'881'909.96 F, visant principalement l'amélioration des infrastructures publiques, notamment l'agrandissement de l'école.

La commission a également examiné les comptes 2024 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement et a préavisé favorablement ces comptes à l'unanimité.

Crédit d'Engagement Complémentaire

La commission a discuté d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 368'336.92 pour la rénovation de la Mairie, et a préavisé favorablement cette demande.

Signature: Alexandre Soucas, président